

LE CARNAVALET

Votre bulletin municipal

N°126

Février 2021

Vie communale /P. 7

- les travaux/aménagements

Environnement/P.9

- la mare pédagogique communale

Association P.11

- les associations et la pandémie



SOMMAIRE

- Page 2 Mairie- Etat civil
- Page 3 Vie communale :
Extrait du conseil municipal du
09/12/20
- Page 6 Vie communale :
CMJ
- Page 7 Vie communale :
Travaux/Aménagements
- Page 8 Vie communale :
11 novembre et festivités
- Page 9 Environnement :
Mare communale
- Page 10 Environnement
Dossier le plan climat air énergie
- Page 11 Vie associative :
ASLCN, comité des fêtes, Noyen
nature.
- Page 12 Petites annonces

EDITORIAL

Après une année 2020 fortement perturbée par la crise sanitaire où malheureusement toutes les festivités habituellement organisées dans notre commune n'ont pu avoir lieu, le conseil municipal est resté très actif durant cette période morose et de nombreux travaux ont pu débuter. Vos messages de soutien ont été vivement appréciés. Nous vous souhaitons une belle année 2021 qui nous l'espérons sera plus conviviale!

L'équipe rédactionnelle



ETAT CIVIL

MARIAGES

MOREAU Nicolas et de BECO Marie-Capucine
le 03 Octobre 2020

BEAUFILS Pierre-Alexandre et RAUCQ Agathe
le 19 Septembre 2020

DECES

VILA Monique le 14 Octobre 2020

NAISSANCES

MAIRIE

Téléphone 0164018120
Courriel noyen.seine@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

les lundis, mardis et mercredis
de 8h à 17h
Permanence le samedi matin
de 10h à 12h

SITE INTERNET
COMMUNAL
www.noyensurseine.fr

SERVICES TECHNIQUES
0670975800

Extrait du Conseil municipal du 09 décembre 2020 :

Sevrétaire de séance : Madame MEGRET Delphine

ENTRETIEN ET CONTROLE AIRE DE JEUX

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de s'assurer que les jeux pour enfants répondent aux exigences de sécurité.

Propose l'intervention de l'entreprise ayant fourni le matériel, pour un contrôle et un entretien.

Présente le devis de la Ste PROLUDIC d'un total de 420.00 € et invite le Conseil municipal à se prononcer.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal, VOTE le contrôle de l'aire de jeux, et confie l'intervention à la Sté PROLUDIC, selon le devis 22007800 pour un total de 420.00 €.

Autorise le Maire à signer toute pièce se rapportant au dossier.

CREATION POSTE DE 3e ADJOINT AU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°04 2020 en date du 27 Mai 2020, portant création de deux postes d'adjoints.

Expose qu'au regard des activités soutenues de la municipalité, et des projets impliquant une organisation maximale pour les mener à terme dans de bonnes conditions, il apparaît que la création d'un poste de 3e adjoint est nécessaire.

En conséquence, Monsieur le Maire, propose la création d'un poste de 3e adjoint et invite le Conseil municipal à se prononcer.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122 2,

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, par 10 voix POUR et 1 voix CONTRE, décide la création d'un poste de 3e adjoint.

ELECTION 3e ADJOINT AU MAIRE

Sous la présidence de Monsieur André CAPMARTY, Maire, le Conseil municipal est invité à procéder à l'élection du 3e adjoint.

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire (Art L 2122 24, L 2122 7 et L 2122 7 1 du CGCT)

Le Conseil municipal désigne deux assesseurs : Madame Delphine MEGRET et M. Roger PERNET

Monsieur le Président sollicite les candidatures à l'élection du poste de 3e adjoint.

Madame Sabine DELAVEAU se porte candidate.

Chaque Conseiller municipal à l'appel de son nom s'approche de la table de vote et dépose dans le réceptacle prévu à cet effet son bulletin.

Après le vote du dernier Conseiller, les assesseurs procèdent au dépouillement.

Proclamation de l'élection du troisième adjoint

10 suffrages obtenus 1 blanc. Madame Sabine DELAVEAU est proclamée troisième adjointe et est immédiatement installée dans ses fonctions.

FIXATION DU TAUX DES INDEMNITES 3e ADJOINT AU MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123 20 et suivants.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Considérant la délibération N° 06 2020 en date du 27 Mai 2020 portant l'indemnité de fonction des adjoints avec délégation au taux de 9.90% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Considérant la délibération N° 61 2020 portant création d'un poste de 3e adjoint au Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 10 voix POUR et 1 voix CONTRE, décide de fixer le montant de l'indemnité du 3e adjoint au taux de 9.9% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

TRAVAUX DE RENOVATION DES PEINTURES INTERIEURES DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation des peintures intérieures de la salle polyvalente.

Présente la proposition financière de l'entreprise EGPR pour un total de 11 984.64 € ttc et invite le Conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, RETIENT l'offre de prix de l'entreprise EGPR pour un total ttc de 11 984.64 €.

Autorise le Maire à signer toute pièce se rapportant au dossier.

TRAVAUX COMPLEMENTAIRES AMENAGEMENT DES ALLES DU CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 42 2020 en date du 21 Septembre 2020, portant en autres, sur l'aménagement du cimetière par la création d'allées en béton désactivé.

Expose que lesdits travaux de création d'allées sont à présent terminés, et que considérant le site, il conviendrait de compléter ces allées, afin que l'utilité et la pertinence de ces aménagements soient en cohérence.

Monsieur le Maire propose en conséquence, une tranche complémentaire et présente la proposition financière de l'entreprise DSF Aménagement pour un total de 4056. € ttc.

Extrait du Conseil municipal du 09 décembre 2020 : suite

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** le programme complémentaire d'aménagement du cimetière, tel que présenté.

Retient l'offre de prix de l'entreprise DSF Aménagement pour un total de 4 056.00 € ttc. (sans fourniture béton).

Prend note que la fourniture béton sera assurée par la Ste sablières du Port Montain.

Autorise le Maire à signer toute pièce se rapportant au dossier, ainsi que commandes faites auprès de SDF Aménagement et Sablières du Port Montain.

TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC. PROGRAMME SUBVENTIONNE 2021 . SDESM77

Considérant l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM

Considérant que la commune de NOYEN SUR SEINE est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'éclairage public

- Remplacement luminaires GRA002
- Création point lumineux et extension de réseau aérien route du Vezoult

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 4764.00 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières d'après l'avant-projet sommaire (APS)
- **TRANSFERE** au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.
- **DEMANDE AU SDESM** de lancer les études et les travaux concernant les travaux ci-dessus cités
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
- **AUTORISE M. le Maire** à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.
- **AUTORISE** le SDESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME et autres organismes.
- **AUTORISE** le SDESM à évacuer et à mettre en

décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

PROGRAMME SUBVENTIONNE AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2021. PONT DES PIEDS CORNUS

Monsieur le Maire rappelle le dispositif des amendes de police qui permet sous certaines conditions de prétendre à une subvention dans le cadre des travaux d'amélioration de la sécurité routière.

Expose qu'après constat de la vitesse excessive des véhicules, au niveau du Pont des Pieds Cornus, il convient de mettre en œuvre un dispositif contraignant pour sécuriser la circulation.

Ce projet s'inscrit dans l'engagement de la commune de réduire la vitesse des véhicules dans la traversée globale de son territoire.

Les travaux portent sur un projet de rétrécissement de la chaussée à 4 m sur le pont des Pieds Cornus, ne permettant de fait le passage que d'un véhicule, avec priorité aux véhicules sortants du bourg.

Monsieur le Maire indique que l'estimation du projet est de 11 024.16 € ttc et invite le Conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le projet de rétrécissement de la chaussée du Pont des Pieds Cornus
 - **SOLLICITE** la subvention au titre des Amendes de Police programme 2021 au taux maximal
- AUTORISE** le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer toute pièce se rapportant au dossier.

TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC. CHAT010 RUE DE BREVIGNON

Monsieur le Maire

Expose qu'il convient de procéder au remplacement d'un mât accidenté, CHAT010 Rue Brévignon, avec la mise en place d'un Rétrofit Led

Présente la proposition financière de la Ste EIFFAGE, d'un total TTC de 1 747.06 €

Précise que cette opération peut être subventionnée par le SDESM77 au taux de 50% maximum.

Invite le Conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide le remplacement du mât CHAT010 Rue de Brévignon
- Décide de retenir l'offre de prix de EIFFAGE pour un total de 1 747.06 €
- Sollicite le SDESM77 pour l'octroi d'une subvention au taux maximum.
- Autorise le Maire à signer toute pièce se rapportant au dossier.

Extrait du Conseil municipal du 09 décembre 2020 : suite

TRAVAUX PONT DES PIEDS CORNUS. PROGRAMME 2021 AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle le dispositif des amendes de police qui permet sous certaines conditions de prétendre à une subvention dans le cadre des travaux d'amélioration de la sécurité routière.

Expose qu'après constat de la vitesse excessive des véhicules, au niveau du Pont des Pieds Cornus, il convient de mettre en œuvre un dispositif contraignant pour sécuriser la circulation.

Ce projet s'inscrit dans l'engagement de la commune de réduire la vitesse des véhicules dans la traversée globale de son territoire.

Les travaux portent sur un projet d'allongement des bordures existant en sortie de virage avec création de haies, route d'Hermé

Monsieur le Maire indique que l'estimation du projet est de 17 200.80 € ttc et invite le Conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le projet d'aménagement de la Route d'Hermé
- SOLLICITE la subvention au titre des Amendes de Police programme 2021 au taux maximal
- AUTORISE le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer toute pièce se rapportant au dossier.

ACQUISITION AGRES FITNESS

Monsieur le Maire rappelle le projet d'acquisition d'agres fitness et présente la proposition financière De la Ste MEFRAN pour un total de 13 200.00 € TTC (comprenant fournitures et poses)

Invite le Conseil municipal à se prononcer,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE l'acquisition d'agres fitness.

RETIENT la proposition financière de la Ste MEFRAN, pour un total de 13 200.00 € TTC.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

AUTORISE le Maire à signer le bon de commande et toute pièce se rapportant au dossier.

PROGRAMME F.E.R. 2021. MISE EN ŒUVRE VIDEO PROTECTION

Le Président présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de mise en place d'une vidéo protection sur le territoire communal.

Le montant des travaux est estimé à 92 535.40 € ht.

Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal, adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide l'Etat au titre de la DETR 2021 et arrêté le financement suivant :

-Coût total 92 535.40 € ht 111 042.48 € ttc

-Subvention DETR 80 % 74 028.32 €

Reste à charge à la commune 37 014.16 € ht d o n t
TVA 20% 18 507.08 €

ECLAIRAGE PUBLIC CHAT010 RUE BREVIGNON

Monsieur le Maire

Expose qu'il convient de procéder au remplacement d'un mâât accidenté, CHAT010 Rue Brévignon, avec la mise en place d'un Rétrofit Led

Présente la proposition financière de la Ste EIFFAGE, d'un total TTC de 1 747.06 €

Précise que cette opération peut être subventionnée par le SDSM77 au taux de 50% maximum.

Invite le Conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présent set représentés,

- Décide le remplacement du mat CHAT010 Rue de Brévignon
- Décide de retenir l'offre de prix de EIFFAGE pour un total de 1 747.06 €
- Sollicite le SDESM77 pour l'octroi d'une subvention au taux maximum.
- Autorise le Maire à signer toute pièce se rapportant au dossier.

INFORMATIONS DIVERSES

HORLOGE MAIRIE : Une mise en concurrence sera faite en vue de la mise aux normes de l'horloge de la mairie.

SINISTRES ECLAIRAGE PUBLIC : Rue de l'Eglise : le sinistre a été déclaré à l'assureur. Le dossier est en cours de prise en charge.

CONVENTION MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL RPI : Madame MEGRET présente le projet de convention de mise à disposition du personnel, qui restera à personnaliser par chaque commune. Le Conseil municipal donne un avis favorable sur le principe.

(...)



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE NOYEN-SUR-SEINE

LE COIN DU CMJ

Les activités du CMJ ont été fortement réduites en raison de la pandémie. Nos jeunes restent néanmoins plus que jamais motivés pour agir pour notre belle commune.

Léna (vice-présidente) et Théodore (Président) ont été interviewés le mercredi 30 décembre 2020 par Cécile HAUTECOEUR journaliste à la République de Seine et Marne, vous trouverez l'article paru le lundi 04 janvier 2021 sur le site internet communal.

Les projets se poursuivent tout de même comme l'installation d'agrès sportifs (commande passée), les haies ont été plantées pour la mare pédagogique communale...

Nous avons pu lancer notre 3ème édition du concours de maisons décorées.

Les participants ont redoublé d'ingéniosité afin de rendre agréable les fêtes de fin d'année avec leurs belles décorations !

1er Messieurs DEMARET/GARRAND

2ème Madame PELLERIN Valérie

3ème Madame MYLUNA Iryna et Monsieur ZINCH Henri.

Les lauréats ont reçu un diplôme et un lot.

Merci à tous! Rendez-vous pour la 4ème édition l'hiver prochain.



Travaux/Aménagements

CURAGE DES FOSSÉS

Faisant suite au curage et nettoyage des avaloirs et des canalisations réalisés cet automne. (voir le carnavalet n°125 - Automne 2020).

Curage et dégagement des fossés des eaux pluviales collectées par les avaloirs de la rue Brévignon au Port Montain.

Nota : L'eau pluviale est le nom que l'on donne à l'eau de pluie après qu'elle a touché le sol.



Travaux/Aménagements

AVANT

LE TERRAIN DE TENNIS

APRES



La remise en forme de notre plateau polyvalent Tennis / Basket est enfin réalisée.

Il en avait bien besoin et n'attend plus que ses marquages au sol, ils seront effectués au Printemps. En attendant, il vous attend, il est ouvert à tous dès maintenant. Règlement à l'entrée.



AVANT

LE CIMETIERE

APRES



Le cimetière aujourd'hui : un tournant obligatoire pour le confort des visiteurs et au passage de la commune au zéro phyto. Attendons la pousse du gazon et la réalisation de l'allée jusqu'au portail ouest, lequel va devenir accessible par un chemin communal renforcé.



Une réflexion est en cours sur l'extension du cimetière, dont la réalisation pourrait se faire sur le terrain communal côté sud.



LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

C'est une commémoration sans précédent qui s'est déroulée le 11 novembre.

Les dispositions sanitaires nous ont contraints à réduire la participation à cet hommage.

Messieurs Eric Coulon et Pierre-Yves de Beco, Conseillers municipaux ont accompagné le Maire au monument aux morts.

Après lecture du nom des soldats morts pour la France, de courts discours ont été improvisés suivis d'une minute de silence.

Puis, la Marseillaise a été entonnée et une gerbe a été déposée au nom de tous les Noyennais.



FESTIVITES DE FIN D'ANNEE

Les festivités de fin d'année ont dû être annulées mais la municipalité a souhaité faire un geste en attendant que l'on puisse se réunir à nouveau autour d'un bon repas !

Pour nos aînés :

La distribution des colis et des bons d'achats a été effectuée le mercredi 30 décembre 2020 à la salle des fêtes.

Malheureusement pas de fête possible pour nos enfants avec le Père-Noël nous lui donnons rendez-vous en 2021 !

Pour les enfants :

Distribution d'une carte cadeau.





MARE COMMUNALE DU PORT-MONTAIN



Les travaux de notre mare suivent leur cours grâce à l'intervention (à titre gracieux) de la société Synéos qui a enlevé les blocs de béton retrouvés dans la mare. Les blocs seront traités, concassés et recyclés.

Nous pensons que ces blocs provenaient de la destruction de l'ancien pont.

L'entreprise «Les jardins de la Brie» a réalisé la plantation de haies qui malheureusement n'a pu être réalisée avec l'aide des enfants du CMJ et des habitants bénévoles en raison de la conjoncture.

L'entreprise LEGRET s'est occupée des travaux forestiers autour de la mare ainsi que la construction du banc.

Le curage partiel de la mare sera réalisé prochainement par l'entreprise A2C.

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE



Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire.

Pour limiter les effets du changement climatique, les pays signataires de l'accord de Paris en 2015, se sont donné pour objectif, de «contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels». Pour ce faire il est crucial de s'attaquer aux causes du changement climatique.

Pour la France, il s'agit de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre et de réduire de 50% les consommations d'énergies d'ici 2050.

Ces engagements globaux ne pourront être respectés sans la mise en place d'actions à l'échelle locale. C'est pourquoi, la loi sur la transition énergétique et la croissance verte de juillet 2015 renforce le rôle des intercommunalités en confiant à celles de plus de 20000 habitants, comme notre Communauté de communes Bassée Montois, l'élaboration d'un plan climat-air-énergie-territorial (PCAET), qui doit définir, sur le territoire de l'intercommunalité :

-les objectifs stratégiques et opérationnels de cette collectivité en vue d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter.

-le programme d'actions à réaliser afin d'améliorer l'efficacité énergétique, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de réduire la dépendance aux énergies fossiles, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'anticiper les impacts du changement climatique.

Pour La Communauté de communes Bassée Montois, l'élaboration du PCAET a été lancée en septembre 2018. La première étape a consisté à réaliser un diagnostic du territoire. Ce diagnostic présente un état des lieux des consommations d'énergies, de la production d'énergies renouvelables, d'une analyse des émissions de gaz à effet de serre et du stockage du carbone, d'une étude sur la qualité de l'air et de l'observation de la vulnérabilité du territoire face au changement climatique. L'élaboration et la mise en oeuvre de notre PCAET Bassée Montois sont impulsées et coordonnées par la communauté de communes mais tous les acteurs du territoire (communes, entreprises, associations, habitants...) sont concernés et invités à participer. La transition énergétique et écologique ne peut se faire sans tous ces acteurs et notamment sans les citoyens. Cette large mobilisation permettra de privilégier une cohérence entre les actions du territoire, en passant au filtre «climat-énergie toutes les décisions politiques, pour passer d'initiatives éparées, engagées au coup par coup, à une politique climat-énergie cohérente, concertée et ambitieuse.

Pour travailler ensemble à partir du diagnostic, afin de bâtir de nouvelles dynamiques en matière environnementale, sociale et économique, une série de réunions sont prévues à partir de janvier avec l'ensemble des acteurs locaux (élus et personnel des communes, associations, agriculteurs, entreprises, commerçants). Des flyers seront distribués pour prévenir chacun de ces réunions. Une plateforme d'échanges sera mise en ligne afin de recueillir les avis et les positions des habitants. Ce travail participatif sera prolongé tout au long de l'année 2021 et la Communauté de Communes ne manquera pas de vous tenir informés.

Un référent a été désigné dans chaque commune, pour NOYEN SUR SEINE, il s'agit de Sabine DELAVEAU.

RENOVATION ENERGETIQUE : LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VOUS ACCOMPAGNE.

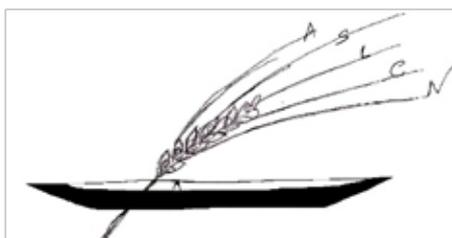
La Communauté de communes Bassée Montois s'engage dans la transition écologique et énergétique avec l'élaboration de son Plan Climat Air Energie (PCAET).

Dans ce cadre, elle vient de mettre en oeuvre une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) sur notre territoire pour vous accompagner si vous souhaitez aménager ou rénover votre habitat pour réaliser des économies d'énergie.

Un conseiller dédié met gratuitement à votre disposition son expertise. Il vous aidera notamment à mobiliser les aides financières auxquelles vous êtes susceptibles d'être éligibles.

Ce service vous permet de bénéficier de conseils neutres, gratuits et indépendants. Les propriétaires de maisons individuelles peuvent être aidés tout au long de la démarche y compris dans la recherche de professionnels, l'analyse des devis et jusqu'aux travaux.

Pour joindre votre conseiller : sure@cc-basseemontois.fr ou 01 60 67 09 76



ASLCN

L'ASLCN vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui commence.

Comme beaucoup, nous regrettons les contraintes actuelles liées à la crise de la COVID.

Toutes nos activités restent suspendues. Nous vous informerons dès qu'il sera possible de reprendre les loisirs les moins risqués pour les risques de contagion.



En espérant vous revoir très prochainement pour de nouvelles festivités, l'équipe du comité des fêtes vos adressent ses meilleurs vœux pour cette année 2021.

Le calendrier 2021 sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire.

- Repas du comité	samedi	27/02 / 2021 Annulé
- Chasse aux œufs	lundi	05/04 / 2021
- Brocante	dimanche	18/04 / 2021
- Fête des voisins	vendredi	08/05 / 2021
- Pétanque	dimanche	23/05 / 2021
- 14 juillet		
- Pique-nique	samedi	15/08 / 2021

«NOYEN NATURE»



Cette association a pour objet d'établir sur le périmètre élargi de la commune de Noyen sur seine une zone de bio-diversité en favorisant la plantation d'arbres, de plantes et de fleurs, en aidant à la sauvegarde des espèces animales grâce à des actions d'information, de sensibilisation et de partage avec les habitants

Les personnes intéressées par cette association sont les bienvenues.
Renseignement auprès de la mairie.

Petites annonces



Un téléphone portable a été trouvé à l'arrêt de bus des 4 chemins sur le côté vers l'armoire électrique.

Ce sont les employés qui travaillaient sur l'armoire qui l'ont apporté à la mairie.

Renseignements en mairie.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Informations générales

MALTRAITANCE ANIMALE

Le samedi 16 janvier des promeneurs ont trouvé une jeune chienne malinoise attachée à un arbre, devant les containers à verre en bas du pont de Noyen. Il s'agit vraisemblablement d'un abandon. A ses côtés étaient disposés son panier, des couvertures, ses « doudous », un sac de croquettes et une gamelle d'eau...

service-public. Le site officiel de l'administration française (extrait)

«Il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité. Des sanctions pénales sont prévues en cas de mauvais traitements, d'abandon, de sévices graves et d'atteintes à la vie ou à l'intégrité de l'animal.» Les maltraitements peuvent être signalés à la police ou à la gendarmerie, aux services vétérinaires de la direction départementale de protection des populations ou à une association de protection animale, dont les coordonnées vous sont transmises ci-dessous.

Jeannette BOSQUET Présidente de l'Association

Refuge et adoptions Route de Donnemarie D213

CUTRELLES 77520 VIMPELLES

Tèl : 0160581290 /0788107724



SOYONS ATTENTIFS AUTOUR DE NOUS !

Rendez-vous en avril 2021 pour notre Carnavalet de printemps.

En attendant n'hésitez pas à consulter régulièrement le site internet communal vous y trouverez toutes nos rubriques et actualités.

www.noyensurseine.fr

Le CARNAVALET N°126 Février 2021

**Directeur de la publication :
André CAPMARTY**

**Equipe rédactionnelle :
Sidonie BRUNET-COUTURE, André CAPMARTY, Sabine DELAVEAU, Delphine MEGRET, Marie-Pierre MOREAU, Roger PERNET, Renée SCIBRAVY.**

**Impression RAPID FLYER 250 exemplaires
Photographie de couverture : André Capmarty**